

Réunion sur les demandes électroniques
EAM/6/2
**Sixième réunion
Genève, 21 octobre 2025**
**Original : anglais
Date: 3 octobre 2025**
FAITS NOUVEAUX CONCERNANT UPOV E-PVP
Document préparé par le Bureau de l'Union
Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.
Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.
RESUMÉ

1. Tous les modules UPOV e-PVP ont été lancés et sont opérationnels.
2. En 2024, le nombre de soumissions via UPOV PRISMA a atteint 1 964, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2023. Le Royaume-Uni a reçu le plus grand nombre de soumissions, avec un total de 1 614 en 2024 contre 1 562 en 2023. Le nombre de demandes payantes s'est élevé à 1 496, soit une augmentation de 7,6 % par rapport aux 1 390 demandes enregistrées en 2023. Il convient de noter que lorsque des demandes sont présentées pour les droits d'obtenteur et pour l'inscription nationale d'une même variété dans un membre de l'UPOV, il n'y a qu'une seule demande payante. L'utilisation d'UPOV PRISMA a diminué de 8 % au cours des neuf premiers mois de 2025 par rapport à la même période l'année dernière. Les utilisateurs et les services de protection des obtentions végétales ont fait part de leurs commentaires positifs, soulignant ses avantages et ses atouts. Les projections du budget 2024-2025 prévoyaient une augmentation de 20 % des demandes payantes utilisant UPOV PRISMA. L'une des initiatives de la stratégie de l'UPOV en matière de ressources (document C/59/16) qui sera examinée par le Comité consultatif et le Conseil en octobre 2025 consiste à améliorer la précision des prévisions de recettes provenant de sources autres que les contributions afin de faciliter la planification financière et la prise de décisions.
3. Parallèlement, les commentaires des utilisateurs ont indiqué que certaines fonctionnalités pourraient être améliorées afin de rendre l'outil plus convivial, ce qui pourrait à son tour conduire à une utilisation accrue. Les prochaines versions d'UPOV PRISMA (versions 2.12 et 3.0) comprendront des fonctionnalités visant à renforcer son attractivité. Afin de promouvoir UPOV PRISMA, des réunions bilatérales avec les utilisateurs et les offices de protection des obtentions végétales sont organisées, et des webinaires sur l'utilisation d'UPOV PRISMA ont été lancés en coopération avec les autorités chargées de la protection des obtentions végétales. Pour accroître l'utilisation d'UPOV PRISMA, des investissements sont nécessaires pour financer des activités de promotion supplémentaires, notamment des formations, des ateliers et des interactions avec les membres de l'UPOV, les utilisateurs et les parties prenantes. La promotion des avantages d'UPOV PRISMA n'incombe pas uniquement au Bureau de l'Union. Il est tout aussi important que les membres de l'UPOV s'approprient UPOV PRISMA et en fassent activement la promotion au sein de leurs propres communautés d'obtenteurs et de parties prenantes. Le soutien et l'engagement des organisations internationales, régionales et nationales d'obtenteurs, ainsi que des obtenteurs individuels, sont également essentiels pour la promotion d'UPOV PRISMA.
4. De plus en plus de membres de l'UPOV souhaitent utiliser le module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP. L'utilisation effective de cet outil a augmenté depuis le déploiement d'une nouvelle version en avril 2025, portant le nombre de demandes à 219. Cette évolution démontre le potentiel du module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP pour faciliter la coopération entre les membres dans le domaine des essais DHS.
5. Des membres de l'UPOV (Ghana, Mexique, Nigéria) et des observateurs (République démocratique populaire lao et Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)) ont manifesté leur intérêt pour l'utilisation du module d'administration d'UPOV e-PVP. Avant de s'engager dans la mise en œuvre du module d'administration d'UPOV e-PVP, les autorités ont besoin de temps pour évaluer leurs options et déterminer si une personnalisation est nécessaire. Le Royaume-Uni a lancé une version personnalisée du

module d'administration d'UPOV e-PVP en avril 2025. Une proposition visant à mettre en place un barème de frais pour la maintenance et le développement du module d'administration sera examinée par le Comité consultatif lors de sa session d'octobre 2025.

6. La structure du présent document est la suivante :

RESUMÉ	1
APERÇU DE L'UPOV E-PVP	2
UTILISATION DE L'UPOV E-PVP.....	3
Utilisation d'UPOV PRISMA (janvier 2017 - août 2025).....	4
UPOV PRISMA : FAITS NOUVEAUX DEPUIS L'EAM/5	5
Lancement de la version 2. 11 (avril – juin 2025).....	5
<i>Fonctionnalités</i>	5
<i>Nouvelles autorités</i>	5
Autres faits nouveaux	5
<i>Synchronisation des formulaires</i>	6
<i>Publication de la version 2.12</i>	7
<i>Nouvelles autorités</i>	7
<i>Lancement de la version 3.0</i>	7
<i>Couverture des cultures</i>	7
<i>Fonctionnalités</i>	7
Développements futurs possibles	7
<i>Convivialité de l'outil</i>	7
<i>Nouvelles fonctionnalités</i>	8
MODULE D'ADMINISTRATION D'UPOV E-PVP : FAITS NOUVEAUX DEPUIS L'EAM/5.....	8
MODULE D'ÉCHANGE DUS DE L'UPOV E-PVP : FAITS NOUVEAUX DEPUIS L'EAM/5	8
FINANCEMENT DE L'UPOV E-PVP	9

APERÇU DE L'UPOV E-PVP

7. L'objectif de l'UPOV e-PVP est de fournir une assistance cohérente et complète pour la mise en œuvre du système UPOV de protection des obtentions végétales, dont certains ou tous les éléments peuvent être utilisés par les membres de l'UPOV, selon les besoins. L'UPOV e-PVP comprend les ensembles d'éléments suivants :

- UPOV PRISMA : outil en ligne destiné à faciliter les demandes de droits d'obtenteur et les demandes d'inscription sur les listes nationales ;
- Module d'administration d'UPOV e-PVP destiné aux services de protection des obtentions végétales pour :
 - gérer les demandes/octrois,
 - communiquer avec les demandeurs/titulaires de droits,
 - publier les données relatives à la protection des obtentions végétales dans la publication du service de protection des obtentions végétales et la base de données PLUTO ;
- module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP : destiné aux services de protection des obtentions végétales afin de coopérer avec d'autres services de protection des obtentions végétales dans le cadre de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) ;
- Base de données PLUTO – contient des informations et un outil de recherche sur les dénominations variétales.

8. Conformément aux priorités du Conseil visant à fournir une assistance dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV, en octobre 2024, le Conseil a décidé que les futurs membres de l'UPOV ayant déjà reçu un avis favorable du Conseil sur la conformité de leur législation avec la Convention UPOV pourraient également utiliser l'UPOV e-PVP pendant une période d'essai de trois ans, sous réserve des ressources disponibles au sein du Bureau de l'Union.

UTILISATION DE L'UPOV E-PVP

9. L'UPOV e-PVP a été lancé le 28 septembre 2023. Le Viet Nam a été le premier membre de l'UPOV à commencer à utiliser toutes les composantes de l'UPOV e-PVP.

10. Le 22 décembre 2023, le Royaume des Pays-Bas est devenu le deuxième membre de l'UPOV à utiliser le module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP.

11. Le 14 avril 2025, neuf autres pays ont commencé à utiliser le module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP :

1. Brésil
2. Canada
3. Union européenne
4. Japon
5. Maroc
6. Nouvelle-Zélande
7. Türkiye
8. Royaume-Uni
9. États Unis d'Amérique

12. Le 22 avril 2025, le Royaume-Uni est devenu le deuxième membre de l'UPOV à utiliser toutes les composantes de l'UPOV e-PVP.

13. En juin 2025, trois autres membres de l'UPOV ont commencé à utiliser le module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP, ce qui porte à 14 le nombre total de participants.

1. Chili
2. Mexique
3. Uruguay

14. En août 2025, l'ARIPO est devenue la quinzième autorité à rejoindre le module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP.

15. Au 7 août 2025, 19 rapports DHS avaient été échangés à l'aide du module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP.

Autorité requérante	Autorité fournissant les informations	Nombre de demandes	Nombre de comptes rendus téléchargés
Brésil	Union européenne	42	0
Canada	Union européenne	8	0
Canada	Royaume des Pays-Bas	2	0
Chili	Union européenne	1	0
Japon	Royaume des Pays-Bas	1	0
Mexique	Union européenne	1	0
Maroc	Union européenne	1	0
Nouvelle-Zélande	Union européenne	7	0
Nouvelle-Zélande	Royaume des Pays-Bas	5	5
Royaume-Uni	Union européenne	31	0
Royaume-Uni	Royaume des Pays-Bas	99	7
Royaume-Uni	Royaume-Uni	1	0
Viet Nam	Royaume des Pays-Bas	7	7
Total		206	19

Utilisation d'UPOV PRISMA (janvier 2017 - août 2025)

16. Des informations sur l'utilisation d'UPOV PRISMA sont fournies ci-dessous :

Nombre de soumissions via UPOV PRISMA

	2017	2018	2019	20	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	1	-	7	18	107	232	206	235	173
Février	-	3	9	5	107	95	107	122	86
Mars	2	3	6	21	67	121	54	42	87
Avril	-	3	22	11	105	96	102	74	83
Mai	1	1	33	11	65	67	123	77	91
Juin	-	7	10	18	819	78	59	94	50
Juillet	-	7	3	9	58	83	57	94	92
Août	-	1	7	11	379	435	442	460	406
Septembre	3	8	16	29	154	91	104	112	131
Octobre	1	19	29	16	68	53	58	94	
Novembre	3	16	26	41	407	353	341	333	
Décembre	3	9	51	32	174	204	220	227	
Total	14	77	219	222	2 509	1 907	1 873	1 964	

Nombre de soumissions à l'autorité participante dans UPOV PRISMA

Autorité		Nombre de soumissions dans UPOV PRISMA en :								Nombre total de soumissions dans UPOV PRISMA (à la fin de 2024)
		2017	2018	2019	20	2021	2022	2023	2024	
Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)	OA			3	1		2			6
Argentine*	AR									0
Australie	AU	2	10	17	36	27	15	17	21	145
Bolivie (État plurinational de)*	BO			2						2
Canada	CA		6	27	17	24	46	56	46	222
Chili	CL	3		3	1	9	3			19
Chine	CN									0
Colombie	CO			4	2	4	1		4	15
Costa Rica	CR			4	1	2				7
République dominicaine	DO			2	2	4	3			11
Équateur	CE				2	4	1	1		8
Union européenne	QZ		8	38	13	123	89	78	69	418
France	FR			20	-	4	3	2	12	41
Géorgie	GE			2	1	3	1	3	2	12
Kenya	KE		13	6	14	14	26	23	25	121
Maroc	MA					7	4			11
Mexique	MX		7	7	13	13	25	17	12	94
Pays-Bas (Royaume des)	NL	1	8	12	6	1	2		3	33
Nouvelle-Zélande	NZ	5	3	8	5	18	7	7	8	61
Norvège	NO	1		5	7	6	6	1	1	27
Paraguay*	PY									0
Pérou	PE				2	3	1		1	7
République de Moldova	MD			2					1	3
République de Corée	KR			1	1					2
Saint-Vincent-et-les Grenadines	VC									0
Serbie	RS			2	1	3			28	34
Afrique du Sud	ZA		2	3	2	12	17	24	20	80
Suède	SE			1						1
Suisse	CH	2	3	4	16	13	9	6	3	56
Trinité-et-Tobago	TT									0
Tunisie	TN		2	4		1				7

Autorité		Nombre de soumissions dans UPOV PRISMA en :								Nombre total de soumissions dans UPOV PRISMA (à la fin de 2024)
		2017	2018	2019	20	2021	2022	2023	2024	
Türkiye	TR		6	23	54	65	63	57	52	320
Royaume-Uni	GB		3	18	22	2 138	1 557	1 562	1 614	6 914
République-Unie de Tanzanie	TZ									0
États Unis d'Amérique	US		6	1	3	5	26	18	39	98
Uruguay	UY					6				6
Viet Nam	VN							1	3	4
Total :	37	14	77	219	222	2 509	1 907	1 873	1 964	8 785
Total des soumissions payantes	37	14	0	0	198	2 053	1 457	1 390	1 496	6 608

**Tant que les informations requises n'auront pas été fournies, les demandeurs ne pourront pas soumettre leurs données de demande.*

Le nombre de soumissions comprend à la fois les soumissions dans le cadre des demandes de droits d'obtenteur pour l'inscription sur la liste nationale.

UPOV PRISMA : FAITS NOUVEAUX DEPUIS L'EAM/5

Lancement de la version 2. 11 (avril – juin 2025)

17. La version 2.11 d'UPOV PRISMA, qui intègre les développements suivants, a été déployée en avril 2025.

Fonctionnalités

18. La prise en charge des variétés de conservation et des légumes amateurs est disponible pour le Royaume-Uni.

19. Les formulaires de demande ont été mis à jour pour la Chine, Kenya et Maroc.

20. Un lien vers le module d'administration d'UPOV e-PVP pour le Royaume-Uni est fourni : après avoir soumis vos données de demande, vous pouvez suivre son statut à l'adresse suivante : <https://amm.upovevp.upov.int/>

Nouvelles autorités

21. À partir de juin 2025, il sera possible de soumettre des demandes à l'ARIPO à l'aide du système UPOV PRISMA pour toutes les cultures et toutes les espèces.

Autres faits nouveaux

Promotion et formation

22. Les commentaires des offices de protection des obtentions végétales et des utilisateurs sur UPOV PRISMA ont montré que la compréhension de l'outil et son utilisation pouvaient être améliorées. C'est pourquoi le Bureau de l'Union a organisé une série de webinaires sur la manière de remplir les demandes à l'aide d'UPOV PRISMA. Ces webinaires ont été coorganisés par l'UPOV et ses membres, et étaient ouverts au public.

Webinaires	Participants	Date
Comment introduire des demandes auprès des États Unis d'Amérique	56	25 novembre 2024
Comment faire une demande pour Türkiye	102	27 novembre 2024
Comment faire une demande pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande	52	17 février 2025
UPOV PRISMA : <i>Avantages pour la protection des variétés végétales au Mexique et en Amérique latine</i>	259	2 juillet 2025

23. En février 2025, le Bureau de l'Union a demandé à toutes les autorités participantes de revoir les procédures actuelles des services de protection des obtentions végétales. Quatorze autorités ont proposé de mettre à jour leurs procédures.

24. En septembre 2025, le Bureau de l'Union a organisé un atelier intitulé « Comment les obtenteurs peuvent-ils soutenir le développement d'UPOV PRISMA » avec des représentants de l'ISF, de la CIOPORA et de CropLife International. Les mesures suivantes ont été suggérées :

1. Fournir une aide financière ponctuelle dans des conditions spécifiques.
2. Créer un groupe de travail permettant aux autorités participantes de partager leurs commentaires et de renforcer leur engagement.
3. Étendre le soutien d'UPOV PRISMA à l'inscription nationale lorsque cela est possible.
4. Demander aux associations d'obteneurs de recueillir les commentaires des utilisateurs et de fournir un compte rendu à l'UPOV/l'autorité.
5. Publier des articles dans le *Seed magazine*.
6. Distribuer un questionnaire de satisfaction à tous les utilisateurs d'UPOV PRISMA.
7. Élargir le groupe de travail des utilisateurs d'UPOV PRISMA afin d'inclure davantage d'entreprises (autres clients d'UPOV PRISMA).
8. Soutenir l'élaboration d'un ensemble de questions fondamentales par culture que les autorités participantes au projet pilote peuvent utiliser, avec des questions supplémentaires si nécessaire, afin d'améliorer la copie et l'harmonisation des demandes.

Synchronisation des formulaires

25. Il est essentiel que la version la plus récente des formulaires soit fournie à l'équipe UPOV PRISMA pour être mise en œuvre dans UPOV PRISMA. Les formulaires mis à jour garantissent que les données soumises par les utilisateurs sont complètes et réduisent la nécessité de révisions dues à des informations manquantes.

26. Il est essentiel de maintenir une synchronisation à jour entre les services de protection des obtentions végétales et leurs formulaires les plus récents. Il est donc conseillé d'informer rapidement l'équipe UPOV PRISMA de toute modification apportée aux formulaires de demande ou aux questionnaires techniques une fois ceux-ci mis en œuvre. Le Bureau de l'UPOV procédera à une vérification annuelle avec les points focaux UPOV PRISMA afin de s'assurer que les formulaires de demande dans UPOV PRISMA sont à jour.

27. Afin de parvenir à une synchronisation des questionnaires techniques (TQ) entre UPOV PRISMA et l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne (OCVV) et de la maintenir, les projets suivants ont été convenus avec l'OCVV :

- Projet 1 : « Audit » (problèmes actuels/état des lieux) pour l'échange de données entre UPOV PRISMA et l'OCVV dans les deux sens (statut : terminé) ;
- Projet 2 : Partie A : résolution des problèmes actuels ; Partie B : synchronisation des modifications apportées par l'UPOV/l'OCVV (état d'avancement : en cours sur la base des informations fournies dans le projet 1) ;
- Projet 3 : Mise en œuvre des résultats du projet 2 : échange bidirectionnel de données relatives aux demandes (laitue, tomate, rose) (Statut : en cours sur la base des informations fournies dans le projet 1) ;
- Projet 4 : Téléchargement en masse des demandes relatives au maïs de l'UPOV vers l'OCVV (état d'avancement : en cours sur la base des informations fournies dans le projet 1) ; et
- Projet 5 : « Dispositions transitoires », afin d'informer les demandeurs des situations dans lesquelles ils peuvent utiliser UPOV PRISMA pour les demandes auprès de l'OCVV et des mesures à prendre jusqu'à ce que tous les problèmes soient résolus (Statut : en cours).

28. En septembre 2025, l'OCVV et l'UPOV ont entamé une discussion sur les priorités relatives aux projets susmentionnés, en tenant compte des ressources disponibles. Les plans convenus seront présentés lors de la réunion EAM/6.

29. Étant donné que la mise à jour des formulaires peut avoir lieu entre deux versions, les formulaires de demande suivants ont été mis à jour en avril 2025 et en septembre 2025, et les utilisateurs d'UPOV PRISMA en ont été informés :

- Chine
- Kenya
- Maroc
- États Unis d'Amérique

Publication de la version 2.12

30. La version 2.12 d'UPOV PRISMA devrait être publiée au quatrième trimestre 2025.

Nouvelles autorités

31. Il sera possible de présenter des demandes au Ghana et au Nigéria à l'aide d'UPOV PRISMA pour toutes les cultures et espèces, et au Japon pour 154 cultures au quatrième trimestre 2025.

32. Il sera possible de transférer des demandes d'inscription sur les listes nationales à la Türkiye à l'aide d'UPOV PRISMA.

Lancement de la version 3.0

33. La version 3.0 d'UPOV PRISMA devrait être publiée en 2026.

Couverture des cultures

Chine:

Morchella	Morchella Dill. ex Pers.	TG national
-----------	--------------------------	-------------

Maroc:

Porte-greffes de tomates	Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner ; Solanum lycopersicum L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner ; Solanum lycopersicum L. x Solanum peruvianum (L.) Mill. ; Solanum lycopersicum L. x Solanum cheesmaniae (L. Ridley) Fosberg ; Solanum pimpinellifolium L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner	TG/294/1 Rev.3
--------------------------	--	----------------

34. La couverture pour la Serbie sera élargie afin d'inclure le tournesol (*Helianthus annuus* L.).

Fonctionnalités

35. Les fonctionnalités suivantes devraient être introduites dans la version 3.0 :

- (a) Migration de l'UPOV PRISMA vers le cloud ;
- (b) Facturation groupée sur demande ;
- (c) Notification/alerte aux utilisateurs lorsqu'une modification est apportée au formulaire de demande ou au questionnaire technique du Royaume-Uni ;
- (d) Restrictions sur la liste des cultures pouvant être enregistrées via UPOV PRISMA pour l'inscription nationale au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (Royaume-Uni) ;
- (e) Accessibilité des fichiers PDF : tous les éléments doivent être balisés et suivre un ordre de lecture approprié ;
- (f) Mise en œuvre de la nouvelle conception de l'écran pour « Démarrer une nouvelle demande » et « Copier une demande » ;
- (g) Amélioration de la fonctionnalité de gestion des utilisateurs ;
- (h) Ajouter un menu « flottant » pour les chapitres dans la page du formulaire généré ; et
- (i) Améliorations du téléchargement en masse : utilisation d'API.

Développements futurs possibles

Convivialité de l'outil

36. Il a été convenu lors de la réunion EAF/19 que les éléments suivants seraient pris en considération pour améliorer la convivialité d'UPOV PRISMA :

- Ajout de caractères techniques non UPOV dans la section 7 des caractères techniques au lieu de la section 5¹ ; et
- Caractères techniques spécifiques à certaines cultures, au-delà des principes directeurs d'examen.²

Nouvelles fonctionnalités

37. Les nouvelles fonctionnalités suivantes seront envisagées en vue d'un éventuel développement :

- Téléchargement en masse pour le maïs (Royaume-Uni) ; et
- Traduction automatique des réponses fournies par les utilisateurs.²

MODULE D'ADMINISTRATION D'UPOV E-PVP : FAITS NOUVEAUX DEPUIS L'EAM/5

38. Le 28 novembre 2023, la première demande a été déposée via UPOV PRISMA auprès du module d'administration géré par l'Office de protection des obtentions végétales du Viet Nam. Au 28 février 2025, trois autres demandes avaient été déposées via UPOV PRISMA et transférées au module d'administration à l'aide d'UPOV PRISMA.

39. Le 22 avril 2025, le Royaume-Uni a commencé à utiliser le module d'administration.

40. Le 19 août 2025, la migration des données a été achevée pour toutes les variétés, à l'exception de celles transférées par l'UE.

41. Le Bureau de l'Union a pris contact avec les autorités suivantes afin d'étudier la possibilité d'utiliser le module d'administration :

1. Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)
2. Ghana
3. République démocratique populaire lao
4. Mexique
5. Nigeria

42. À la suite de l'approbation de la période d'essai pour les autorités éligibles qui ne sont pas encore membres de l'UPOV, le Bureau de l'Union a reçu une demande de l'ARIPO visant à rendre obligatoire l'utilisation du module d'administration ainsi que du système UPOV PRISMA.

43. Les délais, la couverture des coûts et les incidences sur les ressources sont en cours de discussion.

44. L'interface utilisateur du demandeur fait actuellement l'objet d'améliorations :

- Des notifications par courrier électronique seront envoyées à toutes les parties concernées, y compris au service chargé de la protection des obtentions végétales.
- Une fonction de recherche améliorée et conviviale permettra aux utilisateurs de localiser efficacement leurs variétés.

MODULE D'ÉCHANGE DUS DE L'UPOV E-PVP : FAITS NOUVEAUX DEPUIS L'EAM/5

45. Depuis la session EAM/5, douze autorités supplémentaires utilisent le module d'échange de comptes rendus DHS, ce qui porte à 14 le nombre d'autorités membres de l'UPOV et d'un futur membre de l'UPOV :

1. Brésil
2. Canada
3. Chili
4. Union européenne
5. Japon
6. Mexique

¹ Voir le document EAF/17/3 « Compte rendu », paragraphe 19.

² Voir le document EAF/16/3 « Compte rendu », paragraphe 18.

7. Maroc
8. Pays-Bas (Royaume des)
9. Nouvelle-Zélande
10. Türkiye
11. Royaume-Uni
12. États Unis d'Amérique
13. Uruguay
14. Viet Nam
15. Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)

46. L'utilisation effective du module d'échange de comptes rendus DHS a augmenté depuis le déploiement d'une nouvelle version en avril 2025, portant le nombre de demandes à 219.

47. Les fonctionnalités suivantes sont prévues dans les prochaines versions :

- (a) Fournir une assistance pour l'échange de rapports VCU (valeur pour la culture et l'utilisation) si nécessaire.
- (b) Ajouter un nouveau rôle pour les centres d'essais DHS :
 - (i) accepter les demandes provenant du service de protection des obtentions végétales du même pays/de la même région ;
 - (ii) partager les résultats des essais (Compte rendu DHS) avec le service de protection des obtentions végétales du même pays/de la même région lorsque celui-ci a chargé/délégué au centre d'essais DHS la réalisation des essais.
- (c) Amélioration de la fonctionnalité de recherche.

FINANCEMENT DE L'UPOV E-PVP

48. Des outils numériques tels que l'UPOV e-PVP ont été développés en coopération avec les membres de l'UPOV et les obtenteurs. L'UPOV e-PVP offre la possibilité de fournir des services aux membres de l'UPOV et aux parties prenantes d'une manière qui améliorera l'efficacité du système mondial de protection des obtentions végétales de l'UPOV et permettra d'atteindre un « niveau supérieur » en termes de capacités au sein de l'UPOV.

49. Le document CC/103/2 donne un aperçu des possibilités de financement de l'UPOV e-PVP. Actuellement, l'UPOV e-PVP est financé par les redevances versées par les utilisateurs d'UPOV PRISMA et de PLUTO, par des fonds spéciaux provenant du Japon et du Royaume des Pays-Bas, et par le budget ordinaire de l'UPOV.

50. Afin de continuer à apporter son soutien au développement et à la maintenance des modules standard, le Bureau assurera la liaison avec les services de protection des obtentions végétales et les utilisateurs afin de promouvoir l'utilisation de l'UPOV e-PVP, ce qui générera une augmentation des recettes.

51. L'UPOV étudiera également la possibilité de lever des fonds extrabudgétaires par le biais d'un fonds multidonateurs pour le développement durable des services de l'UPOV (par exemple, l'UPOV e-PVP). Il est essentiel que les utilisateurs potentiels des services de l'UPOV soient conscients des avantages des services fournis.

[Fin du document]